

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 25 janvier 2024 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

**Présents** : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, RUESCAS Flora, MOREAU Marjorie, LUCAS Jacky.

**Absents excusés** : LEJEUNE Sébastien, CHARRIE Nathalie.

**Absents** : SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme.

**Secrétaire de séance** : DESFOUGERES Christine.

**Date de convocation** : 18 janvier 2024.

**Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT)** : 18 janvier 2024.

**Etait présent à la réunion** : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 est approuvé.

### **ORDRE DU JOUR :**

1 – Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR).

Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une concertation au sujet des ZAEnR a été organisée dans la commune :

- Un dossier d'information a été consultable lors de permanences organisées les 13 décembre 2023 (de 18h à 20h) et le 16 décembre 2023 (de 10h à 12h). Un registre de concertation a permis au public de formuler ses observations.
- La concertation a été mentionnée sur le panneau d'information de la mairie, sur la page Facebook et sur le site de la collectivité.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe.

- 5 personnes ont consigné des observations sur le registre.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes listés ci-après (voir carte ci-jointe) ont été identifiées :

### **ZAEnR photovoltaïques**

- Centrale PV au sol : voir carte ci-annexée.
- Centrale PV toitures : ensemble des zones urbanisées actuelles et à venir (U, AU, A et N).

### **ZAE nR géothermiques**

- Ensemble des zones urbanisées actuelles et à venir (U, AU, A et N).

### **ZAE nR électricité éolienne**

- Zones **potentielles** indiquées sur la carte annexée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après et figurant sur le plan ci-annexé :

### **ZAE nR photovoltaïques**

- Centrale PV au sol : voir carte ci-annexée.
- Centrale PV toitures : ensemble des zones urbanisées actuelles et à venir (U, AU, A et N).

### **ZAE nR géothermiques**

- Ensemble des zones urbanisées actuelles et à venir (U, AU, A et N).

### **ZAE nR électricité éolienne**

- Zones potentielles indiquées sur la carte annexée avec quelques remarques relatives aux difficultés d'implantation :
  - Présence du radar de l'aéroport de Saint Agnant ;
  - Présence de l'aérodrome sur la commune du Thou ;
  - Présence d'un important maillage d'infrastructures de transport d'électricité.
  - Protection de la trame verte
- Charge monsieur le Maire de notifier la présente délibération :
  - Au Secrétaire général, référent préfectoral unique en Charente-Maritime ;
  - A la Communauté de Communes Aunis Sud ;
  - Au Syndicat mixte en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis.

### **Bilan de l'exercice budgétaire 2023**

Les chiffres présentés sont quasiment définitifs.

#### **Section de fonctionnement**

*Dépenses réalisées*

1 169 027.92 €

*Recettes réalisées*

1 680 950.03 €

Soit un excédent de 511 922.11 €

#### **Section d'investissement**

*Dépenses réalisées*

1 089 308.40 €

Restes à réaliser dépenses

52 692.95 €

Total dépenses : 1 142 001.35 €

Recettes réalisées

931 820.22 €

Restes à réaliser recettes

236 165.44 €

Total recettes : 1 167 985.66 €

Soit un excédent de 25 984.31 €

### **Budget 2024**

Une esquisse du budget primitif 2024 est abordée.

L'excédent de fonctionnement 2023 pourrait être ainsi réparti :

Report en recette d'investissement 2024 : 280 000 €

Report en recette de fonctionnement 2024 : 231 922.11 €

## Dépenses d'investissement (grandes lignes)

- Petit matériel : 3 000.00 €
- Agrandissement salle Conseil : 40 000.00 €
- Sécurité salle des fêtes : 23 500.00 €
  - Il est précisé que cette dépense paraît trop importante ; en effet, le changement de destination des anciens vestiaires en locaux de stockage pour certaines associations a engendré un avis défavorable de la commission de sécurité pour l'ouverture de la salle des fêtes. Afin de se mettre en conformité avec l'avis de la commission de sécurité, une autorisation de travaux a été déposée. Ce document mentionne la création de parois résistantes au feu. Il est proposé de prévoir des stockages ailleurs et envisager de détruire ces locaux. B.Roblin souhaite rencontrer un représentant de cette commission pour exposer le projet. A suivre.
- Restes à réaliser cœur de bourg : 52 692.95 €
- Volets anciennes mairie, office : 15 000.00 €
- Panneaux photovoltaïques mairie : 65 000.00 €
- Plantations cœur de bourg : 17 000.00 €
- Camion service technique : 25 000.00 €
- Tyrolienne, projets CME : 10 000.00 €
- Mobilier salles des fêtes, conseil : 10 000.00 €
  - C. LEGROS va communiquer l'ancien devis.
- Candélabres photovoltaïques commerces : 10 000.00 €
- Bardage local jeunes : dépenses en fonctionnement.
  - Chantier participatif (membres du CME, citoyens) encadré par un agent technique.
- Clôture terrain de tennis : 4 300.00 €
- Porte salle des fêtes : 6 700.00 €
- Borne recharge voitures électriques : 30 000.00 €
- Ordinateurs mairie : 4 000.00 €
- Eclairage public : 5 000.00 €
- Opérations d'ordre : 20 000.00 €
- Remboursement capital : 127 000.00 €
- TOTAL provisoire : **840 193 €**

## Recettes d'investissement

- FCTVA : 42 000.00 €
- Taxe d'aménagement : 120 000.00 €
- Excédent fonctionnement : 280 000.00 €
- Subventions : 50 000.00 €
- Restes à réaliser : 236 165.00 €
- Excédent investissement ; 35 985.00 €
- Opération d'ordre : 23 877.60 €
- TOTAL provisoire : **778 028.00 €**
- Emprunt provisoire : 62 165 €

## Dette

La dette 2024 est ainsi composée :

Remboursement du capital : 126 985.38

Remboursement des intérêts : 12 220.69

## Comptes rendus des commissions

### Communication

Rencontre avec un représentant de la société Rex Rotary pour une proposition financière relative à la téléphonie et au parc informatique. Faire comparaison avec l'existant. A suivre.

### Urbanisme

Rencontre avec une société pour un projet de lotissement d'une vingtaine de lots à La Folie. A suivre.

## Informations et questions diverses

Centrale photovoltaïque « ancienne carrière »

Début des travaux : avril 2024.

*Communauté de Communes Aunis Sud*

Pôle Gare : projet en cours de finalisation.

Budget : nette amélioration par rapport à 2023.

Zone artisanale du Fief Girard est : agrandissement prévu sur la commune d'Aigrefeuille.

Logement rue du Puits Fleuri : un « terrain familial » est disponible pour la création par la CDC de logements.

Le Conseil dit qu'une construction est envisageable.

*Projet de liaison douces*

Création d'un groupe de travail constitué de : Danielle BALLANGER, Jean-Pierre RENAUD, Jacky LUCAS, Sébastien LEJEUNE, Didier QUINCONNEAU, Christian BRUNIER. S'adjoindront 2 usagers : MM. BOURDASSOL et GLANGETAS.

*Population légale 2024*

L'INSEE recense 2078 habitants pour l'année 2024.

*Elections Européennes*

Le scrutin aura lieu le 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00.

Fin de réunion : 23h00

C. Brunier

Jane



C. Desjardis

